

Camping du Mouchet

Les Margouillères • 86300 la Chapelle-Viviers

Contrat de location d'un mobil-home ou d'un emplacement

Informations client

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____ Ville: _____
Tél: _____ Portable: _____
Email : _____
Souhaitez-vous recevoir votre confirmation de réservation par mail ? Oui Non

Détail des locataires

Nom	Prénom	Date de naissance

Immatriculation: _____ Nbre de pers: _____
Attention! Un seul véhicule est autorisé par emplacement (Nombre de pers. Max. par emplacement selon nbre de couchages)

Animal: Oui Non **Les mineurs non accompagnés d'un adulte ne seront pas admis**

Infos séjour, je désire louer:

Le solde est à régler 30 jours avant votre arrivée

Date d'arrivée: _____ à partir de 15h00

Date départ: _____ jusqu'à 11h00

Mobil-home:

3/5 pers. 6/8 pers.

4 pers. 7/9 pers.

4/6 pers.

Emplacement

Acompte à verser:

Acompte (30% du séjour)

Total acompte à régler : _____ €

Total du séjour à régler * : _____

Comment avez-vous connu le camping du Mouchet ?

Bouche à oreille Réseaux sociaux

Internet Déjà venu

Autre:

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location (au dos de ce document) et m'engage à les respecter

Date et signature:

Si règlement par virement:

Virement bancaire:

IBAN: FR76 1870 7007 3131 3214 5176 213

Code BIC: CCBPFRPPVER

Merci de nous indiquer le jour du virement

* Taxe de séjour en sus, à régler le jour de votre arrivée

Conditions générales de location

La Réservation :

La réservation ne pourra être traitée qu'à réception du contrat de location accompagné d'un acompte dont le montant est calculé en fonction du type de location :

- Pour la réservation d'un **hébergement** : 30% du montant.
- Pour la réservation d'un **week-end ou d'une nuitée** : la totalité.

La réservation devient définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. La réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Toute modification du contrat pouvant entraîner la variation du montant des redevances en plus ou en moins, doit être signalée et ne sera effective qu'après accord du gestionnaire. En cas de déclaration inexacte, le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Note : les mineurs non accompagnés par leurs parents ne seront pas admis.

Les modalités de paiement :

Accompagné du contrat de réservation signé : par chèque bancaire ou CCP, chèques vacances ANCV (en entier avec talon du haut), ou par carte bancaire (16 chiffres + date d'expiration + le cryptogramme) pour les réservations par fax, téléphone ou internet.

Les chèques d'un montant supérieur à 50 € sont refusés à la réception du camping.

Le solde des séjours :

Le règlement du solde s'effectue comme suit:

- pour les locations: intégralité du solde à payer 30 jours avant votre arrivée *

* Si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, le séjour devra être réglé en totalité à la réservation.

Attention : vous ne recevrez aucun rappel de règlement. En l'absence du règlement de ce solde dans les délais précités, la location sera considérée comme annulée d'office et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

Les Tarifs :

Ils comprennent :

- La location de l'hébergement (pour le nombre de personnes indiqué, un bébé comptant pour une personne),
- la fourniture en gaz, eau et électricité pour les hébergements,
- l'accès aux aires de jeux

Ils ne comprennent pas :

- la taxe de séjour (cette taxe municipale est obligatoire et est perçue avec le solde, au tarif en vigueur et pendant la période de perception),
- les suppléments tels que : lave-linge, sèche-linge, le nettoyage de la location en fin de séjour,
- les cautions pour les locations demandées en garantie d'une restitution de la location en BON ETAT (300€ restitués lors du départ après inventaire, sous réserve de matériel manquant ou détérioré).

Cautions :

Une caution de 250 € vous sera demandée le jour de votre arrivée, en garantie d'une restitution de l'hébergement en bon état, ainsi qu'une caution supplémentaire de 50 € en garantie d'une restitution de l'hébergement en parfait état de propreté.

Un contrôle de l'hébergement est effectué avant chaque arrivée par le personnel du camping. Nous vous remettons à l'arrivée une fiche de contrôle à renseigner et à retourner à la réception sous 24 heures. Le jour de votre départ, nous vous demandons de respecter les consignes (faire le ménage, dégivrer et nettoyer et sécher le réfrigérateur ...).

La veille de votre départ, il vous sera demandé de prendre rendez-vous pour convenir de l'heure de l'état des lieux de sortie. Un personnel du camping effectuera un contrôle de votre location, et les cautions vous seront restituées.

Divers : Animaux, Terrains de jeux, Circulation, Prise de vue...

Les chiens sont acceptés, un par emplacement. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Leur carnet de santé vous sera demandé le jour de votre arrivée. Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits.

Ils ne doivent être laissés en liberté, ni même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

- La circulation est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping.

Pour des raisons de sécurité, la circulation est interdite la nuit.

- Nous pouvons être amenés à vous photographier ainsi que votre famille pour les besoins publicitaires de notre camping. Si vous ne le souhaitez pas, il vous faudra nous le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.
- A votre arrivée vous êtes tenu de lire et d'appliquer le règlement intérieur. Il est affiché à l'entrée du camping, à l'accueil ou disponible sur simple demande.

Extrait du règlement intérieur

- Silence : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h et est interdite entre 23h00 et 7h00 du matin (le portail d'accès est fermé entre ces horaires. L'usage d'appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

Arrivée retardée - départ anticipé - annulation

Le gestionnaire du camping doit être avisé par écrit (email ou courrier) de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement. Sans nouvelles de votre part 24 heures après la date d'arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de l'emplacement prévu.

Il n'y a aucun remboursement, ni aucune réduction dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé quelles qu'en soient les raisons. Le règlement de la totalité des jours et/ou nuitées réservés est dû en intégrité au camping.

En cas d'arrivée tardive, hors horaire d'ouverture de l'accueil, un dédommagement sera appliqué d'office. Soit, 10€ par heure commencée.

En cas d'annulation, l'acompte reste dû au camping.

Assurance

En signant ce contrat, vous attestez être détenteur(trice) d'une assurance responsabilité civile pouvant couvrir les dégradations sur les biens d'autrui.

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation CM2C dont nous relevons.

Par voie électronique : <https://cm2c.net>

Par voie postale : CM2C - 14 rue saint Jean 75017 Paris